

Image not found or type unknown



Remboursement acompte cuisine

Par **Lili22**, le **21/09/2019** à **18:39**

Bonjour,

J'ai un bon de commande pour une cuisine chez ixina. J'ai versé un acompte de 10% et je voudrais savoir dans quel cas je peux récupérer cet acompte et si oui comment?

Dans un 1er temps, sur mon bon de commande la date de pose n'est pas la bonne, il n'y a pas d'adresse de livraison, le contrat que j'ai n'est pas signé j'en ai signé qu'une seul. Je n'ai pas les droits de rétractation sur le contrat.

Je voulais aussi savoir si on peut choisir de payer à crédit après avoir dit que je paye comptant? Sachant que cela fait 1ans que le contrat a été signé et que g u des frais d'achat de vehicule depuis.

Merci d'avance pour votre aide

Cordialement

Alice

Par **youris**, le **24/09/2019** à **17:04**

bonjour,

comme vous avez indiqué payer comptant sans crédit, le principe est qu'un acompte ne se rembourse pas et interdit toute rétractation et le commerçant peut exiger le paiement du solde.

voir ce lien: <https://www.inc-conso.fr/content/arrhes-acompte-et-avoir>

salutations

Par **P.M.**, le **24/09/2019** à **18:55**

Bonjour,

Il n'est possible de se faire rembourser un acompte que si l'engagement du vendeur n'est pas respecté avec en plus une indemnité ou éventuellement si le contrat est frappé de nullité...

Par **Lili22**, le **24/09/2019** à **19:57**

Bonjour,

Quels éléments sur le contrat pourrait faire qu'il soit jugé nul?

Par **P.M.**, le **24/09/2019** à **20:33**

Je vous propose, entre autres, [ce dossier](#)...

Par **Lili22**, le **24/09/2019** à **22:40**

Bonsoir,

Ok merci pour le document mais perso j'ai un peu de mal à tout comprendre dans le document

Par **P.M.**, le **25/09/2019** à **08:28**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste...